



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 14 février 2020

Ordre du jour:

- 1) Bilan de l'année 2019
- 2) Prospective financière
- 3) Etat de la dette communale / ratios financiers



1) Bilan de l'année 2019

Présentation du compte administratif provisoire 2019

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 760 791,78	G	3 285 164,87	524 373,09
	Section d'investissement	B	1 886 749,16	H	1 299 782,36	-586 966,80
			+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	978 818,06 (si excédent)	1 503 191,15
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	465 527,15 (si excédent)	-121 439,65
			=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			4 647 540,94		6 029 292,44	1 381 751,50
		=	A+B+C+D	=	G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section de fonctionnement	E	-	K	-	
	Section d'investissement	F	279 326,33	L	80 189,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		279 326,33		80 189,00	-199 137,33
		=	E+F	=	K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 760 791,78		4 263 982,93	1 503 191,15
		=	A+C+E	=	G+I+K	
	Section d'investissement		2 166 075,49		1 845 498,51	-320 576,98
	=	B+D+F		H+J+L		
TOTAL CUMULE			4 926 867,27		6 109 481,44	1 182 614,17
		=	A+B+C+D+E+F	=	G+H+I+J+K+L	



Les grands chapitres budgétaires : bilan 2019 détaillé

Dépenses de fonctionnement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
011 - Charges à caractère général	980 800,00 €	980 277,29 €	- 522,71 €
012 - Charges de personnel	1 398 000,00 €	1 371 160,74 €	- 26 839,26 €
014 - Atténuation de produit	23 000,00 €	22 354,00 €	- 646,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	272 489,07 €	240 240,45 €	- 32 248,62 €
66 - Charges financières	59 070,88 €	59 070,04 €	- 0,84 €
67 - Charges exceptionnelles	775 775,92 €	12 619,73 €	- 763 156,19 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	75 432,00 €	75 069,53 €	- 362,47 €
TOTAL	3 584 567,87 €	2 760 791,78 €	- 823 776,09 €



Dépenses de fonctionnement 2019

Observations par chapitres

- * 011: les crédits inscrits ont été consommés pour la grande majorité. Cela s'explique par le glissement de certaines factures d'énergie de 2018 sur le budget 2019, arrivées après la clôture de la procédure de rattachement de charges (36 000€) et par la part importante de dépenses liées aux travaux en régie (60 000€ au lieu de 50 000€ prévu initialement).
- * 012: les charges de personnel sont stables. Le principal décalage à l'intérieur de ce chapitre est lié au fait que la Commune n'a pas réussi à embaucher un apprenti.
- * 65: ce chapitre regroupe les contributions aux différents organismes et syndicats (SDIS, SBV4R, SIVVEA, CCAS etc..) et les subventions aux associations (45 250€ versés pour 65 000 € budgétisés au BP en l'absence de demandes exceptionnelles cette année).
- * 66: les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts. Toutes les échéances de l'exercice 2019 ont été mandatées y compris les intérêts courus et non échus (ICNE).
- * 67 : ce chapitre regroupe le déficit comptable du budget ZAC et une provision pour le rachat éventuel de la parcelle « Garceau ». S'y trouvent également des titres annulés sur exercices antérieurs pour 12 415,73€.
- * 042 : ce chapitre regroupe les amortissements comptables. Ce chapitre est voué à augmenter de manière régulière chaque année compte tenu de l'obligation d'amortir la plupart des investissements depuis le passage des 3 500 habitants. Cette somme participe à l'autofinancement.



Recettes de fonctionnement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
013 - Atténuation de charges	50 000,00 €	43 157,95 €	- 6 842,05 €
70 - Produits des services	184 000,00 €	202 788,48 €	18 788,48 €
73 - Impôts et taxes	2 189 700,00 €	2 201 792,21 €	12 092,21 €
74 - Dotations et participations	727 137,00 €	753 802,55 €	26 665,55 €
75 - Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	39 814,40 €	- 5 185,60 €
76 - Produits financiers	- €	6,30 €	6,30 €
77 - Produits exceptionnels	- €	5 157,22 €	5 157,22 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	38 646,00 €	38 645,76 €	- 0,24 €
TOTAL	3 234 483,00 €	3 285 164,87 €	50 681,87 €



Recettes de fonctionnement 2019

Observations par chapitres

- * 013: ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel en cas d'arrêt de travail.
- * 70 : il s'agit des recettes de cantines, de transport, de remboursement de mise à disposition du personnel et du camping.
- * 73: ce chapitre correspond aux contributions directes perçues, à l'attribution de compensation, au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, à la redevance du marché et à la taxe d'électricité reversée par le SIEGE.
- * 74: les recettes supplémentaires sont liées au fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (97 499€) et aux dotations légèrement supérieures à la prévision budgétaire.
- * 75: ce chapitre regroupe les recettes liées aux loyers des logements communaux. Ce dernier est en baisse car un logement n'a, pour l'instant, pas été reloué.
- * 77: ces produits exceptionnels non prévus au budget sont liés aux titres pour demande de remboursement des frais de fourrière, la vente d'une bande de terrain au Fond de Sassey, et le remboursement de l'assurance concernant le vol à l'école primaire.
- * 042 : La somme correspond à l'intégration comptable des travaux en régie de l'année passée. Cette somme apparaît également en dépenses d'investissement. Ce mécanisme permet de récupérer la TVA sur ces travaux en régie.



Dépenses d'investissement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
20 - Immobilisations incorporelles	89 098,00 €	40 855,69 €	- 48 242,31 €
204 - Subventions d'équipement versées	53 723,80 €	30 697,53 €	- 23 026,27 €
21 - Immobilisations corporelles	620 168,72 €	295 260,38 €	- 324 908,34 €
23 - Immobilisation en cours	1 457 088,82 €	1 251 924,78 €	- 205 164,04 €
16 - Emprunt en euros	229 366,00 €	229 365,02 €	- 0,98 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	38 646,00 €	38 645,76 €	- 0,24 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL	2 488 091,34 €	1 886 749,16 €	- 601 342,18 €



Dépenses d'investissement 2019

Observations par chapitres

- * L'ensemble des écarts provient essentiellement des dépenses engagées pour des chantiers en cours ou n'ayant pas encore été payés intégralement.
- 20: frais d'étude pour les équipements sportifs, l'aire de camping-car, l'étude SOLIHA...
- 204: éclairage public : éclairage de la voie verte.
- 21: acquisitions foncières (maison Berthe, terrain F2F) et démolition de la maison Berthe.
- 23: décompte définitif des travaux Lavertu, Roussel et Acacias ainsi que le remboursement à l'Agglo des travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Aristide Briand.
- 040 : Intégration comptable des travaux en régie dans les comptes définitifs d'investissement.
- * NB: montant des restes à réaliser à reporter en 2020 : 279 326,33€



Recettes d'investissement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
13 - subventions d'investissement	260 682,00 €	164 345,00 €	- 96 337,00 €
10 - Dotations, fonds, réserves et divers	57 717,00 €	60 367,83 €	2 650,83 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	75 432,00 €	75 069,53 €	- 362,47 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL	1 393 831,00 €	1 299 782,36 €	- 94 048,64 €



Recettes d'investissement 2019

Observations par chapitres

- * 13: L'écart correspond à l'attente du versement du solde de la subvention départementale pour la bibliothèque médiathèque (80 189€).
- * 10: ce chapitre regroupe le FCTVA pour un montant de 47 718€ et la taxe d'aménagement pour 12 649,83€.
- * 16: Ce chapitre correspond à l'encaissement de l'emprunt de 1 000 000€ relatif aux travaux de voirie (boulevard Ulysse Lavertu / rue Roussel et lotissement des Acacias).
- * 040: ce chapitre regroupe les amortissements comptables en lien avec le chapitre 042 (dépenses de fonctionnement).
- * NB: montant des restes à percevoir à reporter en 2020 : 80 189,00€



Recettes fiscales prévisionnelles 2019

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RFF
Type d'imposition				
Taxe d'habitation	20,70	610 029,00 €	39,41%	19,21%
Taxe foncière (bâti)	39,09	913 142,00 €	59,00%	28,75%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	24 644,00 €	1,59%	0,78%
Total		1 547 815,00 €	100,00%	48,74%
Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RFF)		3 175 837,00 €		
Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement				48,74%



Recettes fiscales réelles 2019

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RFF
Type d'imposition				
Taxe d'habitation	20,70	608 997,00 €	39,27%	18,79%
Taxe foncière (bâti)	39,09	917 226,00 €	59,14%	28,30%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	24 639,00 €	1,59%	0,76%
Total		1 550 862,00 €	100,00%	47,85%
Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)		3 241 355,59 €		
Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement			47,85%	



2) Prospective financière



Prospective financière

- * Pour la période 2020 – 2026 l'excédent de fonctionnement se situera aux alentours des 500 000 € compte tenu de la structure saine de la dette (emprunts à taux fixes) et de la stabilité attendue des dotations et des recettes liées à la fiscalité.
- * La structure de la dette permet également d'envisager de nouveaux emprunts pour financer les travaux qui ne seraient pas éligibles aux subventions sans impacter significativement le budget communal et sans nécessité d'augmenter les taux d'impositions.
- * Les investissements réalisés en 2018 et 2019 permettront de dégager d'importantes recettes de FCTVA afin d'autofinancer les travaux à venir.



Dispositions Loi de Finances 2020

- Revalorisation des valeurs locatives de 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2% pour la taxe foncière, soit environ 20 000€ de recettes supplémentaires pour la Commune
- Maintien de l'enveloppe globale de la DGF (= la dotation 2020 pour la Commune devrait être identique à celle de 2019)
- Stabilisation de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- Maintien de l'enveloppe attribuée au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)
- Dans le cadre de la réforme sur la fiscalité locale pour 2020, la Commune n'a plus de pouvoir sur le taux ou l'assiette de la Taxe d'Habitation.
- A partir de 2021, la Taxe d'Habitation sera supprimée en tant que recette pour les communes et sera compensée par le transfert de la part de Taxe Foncière perçue actuellement par le Département. En cas de non-compensation à l'euro près, l'Etat mettra en place un mécanisme de coefficient correcteur (pour Ezy perte de 107 830 € avant application du mécanisme de correction).



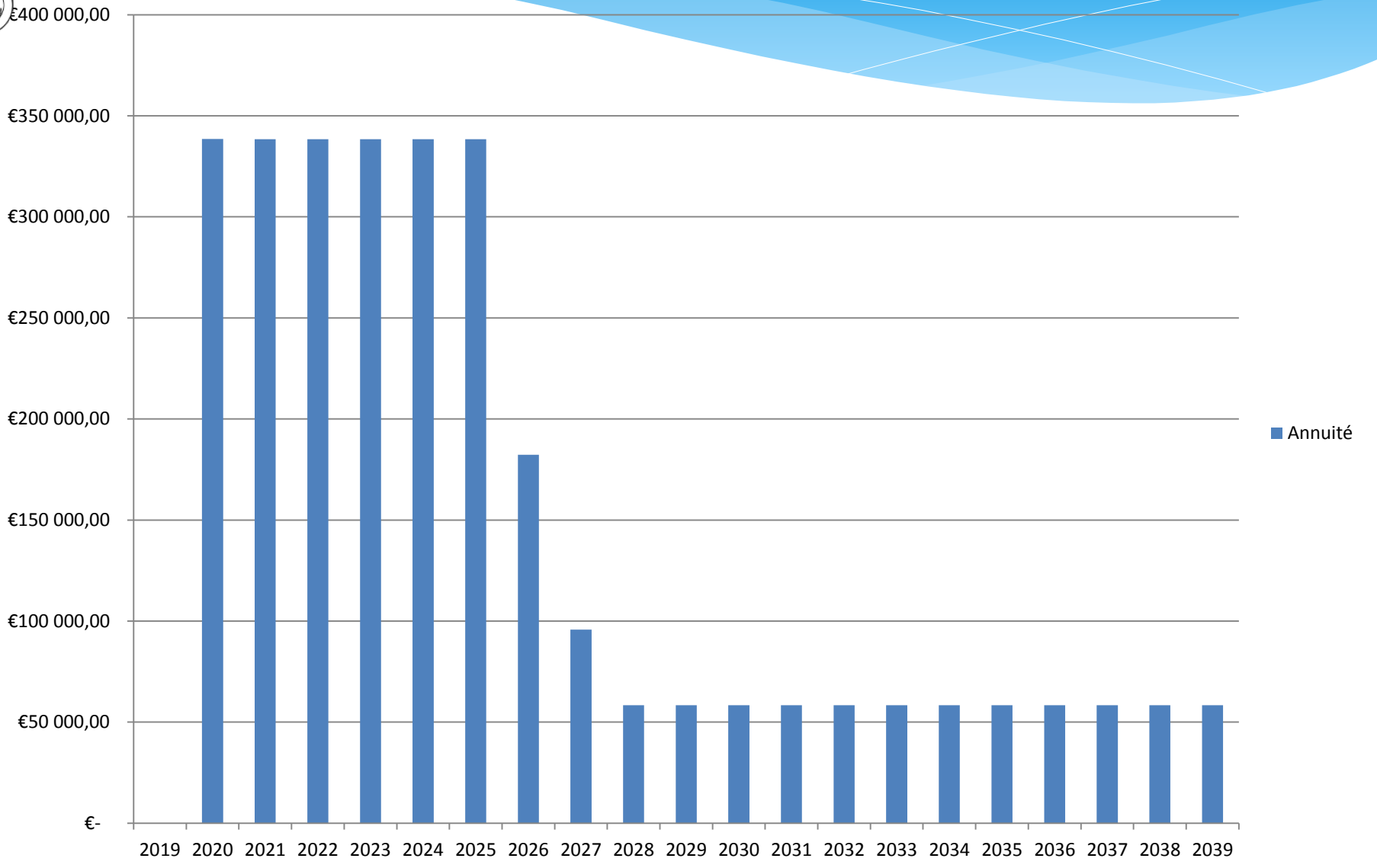
3) Etat de la dette communale

Récapitulatif de la dette communale



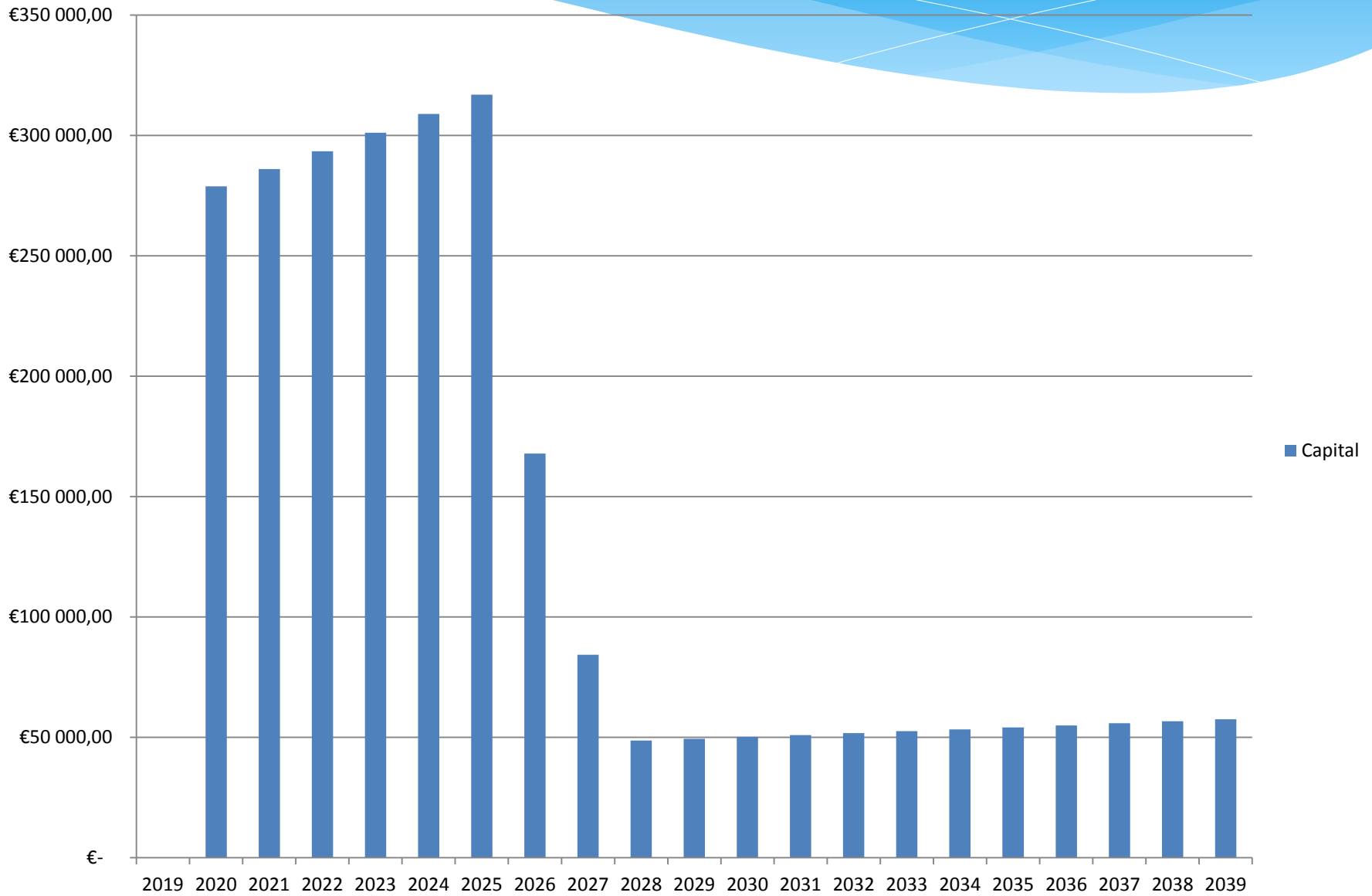
Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12/N
2019			- €	2 673 339,01 €
2020	59 725,97 €	278 846,34 €	338 572,31 €	2 394 492,67 €
2021	52 351,86 €	286 050,46 €	338 402,32 €	2 108 442,21 €
2022	44 951,10 €	293 451,22 €	338 402,32 €	1 814 990,99 €
2023	37 348,06 €	301 054,26 €	338 402,32 €	1 513 936,73 €
2024	29 536,88 €	308 865,44 €	338 402,32 €	1 205 071,29 €
2025	21 511,59 €	316 890,82 €	338 402,41 €	888 180,47 €
2026	14 451,66 €	167 863,99 €	182 315,65 €	720 316,48 €
2027	11 428,03 €	84 309,51 €	95 737,54 €	636 006,97 €
2028	9 730,91 €	48 687,22 €	58 418,13 €	587 319,75 €
2029	8 985,99 €	49 432,14 €	58 418,13 €	537 887,61 €
2030	8 229,68 €	50 188,45 €	58 418,13 €	487 699,16 €
2031	7 461,80 €	50 956,33 €	58 418,13 €	436 742,83 €
2032	6 682,17 €	51 735,96 €	58 418,13 €	385 006,87 €
2033	5 890,61 €	52 527,52 €	58 418,13 €	332 479,35 €
2034	5 086,93 €	53 331,20 €	58 418,13 €	279 148,15 €
2035	4 270,97 €	54 147,16 €	58 418,13 €	225 000,99 €
2036	3 442,52 €	54 975,61 €	58 418,13 €	170 025,38 €
2037	2 601,39 €	55 816,74 €	58 418,13 €	114 208,64 €
2038	1 747,39 €	56 670,74 €	58 418,13 €	57 537,90 €
2039	880,33 €	57 537,90 €	58 418,23 €	- 0,00 €
TOTAL	336 315,84 €	2 673 339,01 €	3 009 654,85 €	

Evolution de l'annuité de la dette



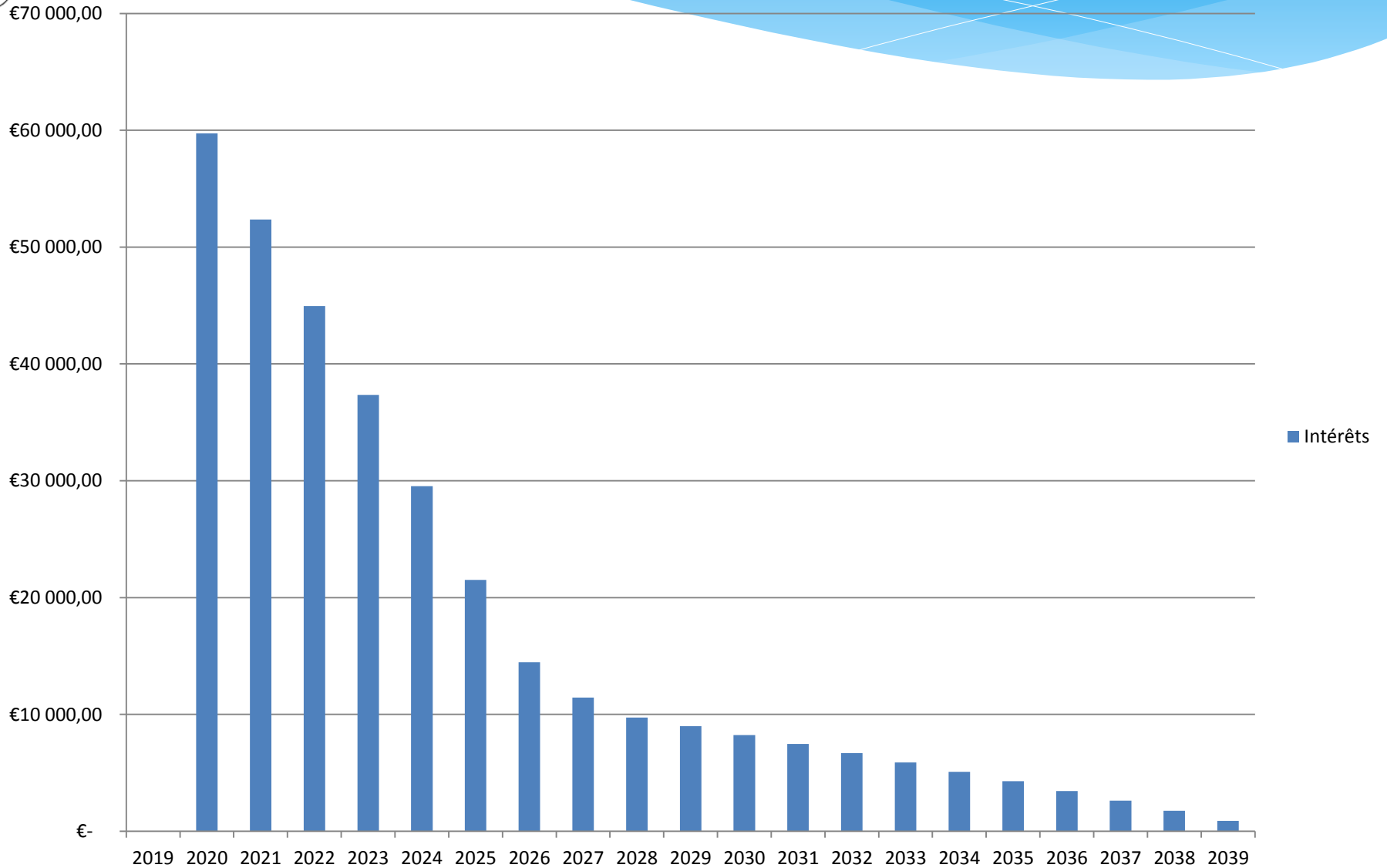


Evolution du capital de la dette





Evolution des intérêts d'emprunts





Focus sur deux ratios financiers

1) Rigidité des charges structurelles pour 2020

C'est le rapport entre les charges de personnel + endettement de l'année divisé par les recettes de fonctionnement = $(1\,400\,000 + 338\,572) / 3\,200\,000$

Soit : 0,55

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.



Focus sur deux ratios financiers

2) Capacité de désendettement

Le fort désendettement de la Commune ces dernières années lui permet de disposer d'une bonne capacité d'emprunt pour réaliser les futurs programmes de voiries et projets structurants.

C'est le rapport entre l'endettement global de la Commune et les excédents de fonctionnement de l'année (épargne brute)

$$2\ 673\ 339,01\text{€} / 500\ 000\ \text{€} = \text{Soit: } 5,34 \text{ années}$$

moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge;



Merci de votre attention